

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2019

Convocation du 12 février 2019

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018

Délibération à prendre pour :

- Délibération sur les travaux de mise en accessibilité ADAP toilettes de la salle des fêtes et école ainsi que demande de subvention DETR 2019

- Informations - Questions diverses

Etaient présents : Mmes BROCHARD Jocelyne, DUPUIS Françoise, DEROO Dorothee, LEQUIEN Huguette, GUIDÉ-BRETET Noëlle, MM. POIRET Philippe, VINDEVOGEL Laurent, FLOREK Sébastien, LESIEUR Patrick.

Etait absente excusée : Madame PAILLART Pauline

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de la commune de Pissy, sous la présidence de Monsieur Philippe POIRET, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a donc pu délibérer valablement.

Monsieur Sébastien FLOREK est nommé secrétaire de séance, avec l'approbation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à ajouter un sujet :

- Délibération sur la demande de subvention présentée par l'Association « Plaisir de lire ».

Le Conseil accepte le point supplémentaire à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017

Le procès-verbal communiqué préalablement à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

Délibération sur les travaux de mise en accessibilité ADAP des sanitaires de la salle des fêtes et de l'école ainsi que la demande de subvention DETR 2019

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes et de l'école.

Monsieur le maire présente les devis des entreprises sollicitées dans ce projet :

- Les travaux de plomberie : entreprise HOULLIER pour la remise aux normes de l'espace sanitaire de l'école et de la salle des fêtes pour un montant de 2 233.18 € HT
- Les travaux d'accessibilité dans les établissements : entreprise LEPEINGLE Christophe pour un montant de 1 912.58 € HT concernant le démontage de l'ancienne porte et la pose de la nouvelle ainsi que le rebouchage en carreaux de plâtre.

Le conseil municipal, à la majorité, après en avoir délibéré :

Adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- **Subvention Etat DETR : 30 % sur le montant HT ce qui fait 1 243.73 €**
- **Part revenant au maître d'ouvrage : 2 902.03 euros HT**

Autorise le Maire à signer tout document se référant au projet et à la subvention.

Délibération sur une demande de subvention par l'association « Plaisir de Lire »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de l'association « Plaisirs de Lire » à Guignemicourt sollicitant un accompagnement financier pour le fonctionnement de leur association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité décide d'accorder une subvention de 75 € à l'association « Plaisirs de Lire »

Informations

- Monsieur le Maire a demandé à la Société HICON signalisation un devis pour les panneaux « villes et villages fleuris ». Un panneau avec la première fleur étant offert par la Région.

Le coût d'un panneau s'élève à 126 € TTC hors brides d'attaches.

S'il est envisagé de garnir toutes les entrées du village, 5 autres panneaux sont nécessaires.

La question est posée aux membres du conseil si la commune commande 3 ou 5 panneaux supplémentaires.

A la majorité, le conseil municipal décide de commander 5 panneaux qui orneront les différentes entrées de Pissy.

- L'opération « Hauts-de-France propres » : rendez-vous est donné aux volontaires le samedi 23 mars 2019 à 10 heures devant la Mairie.

- Le CNFPT propose un stage de formation d'initiation à la plomberie sanitaire pour l'employé communal du 11 au 13 mars 2019.

- Des travaux d'isolation du local technique sont en cours de réalisation. Une demande auprès des services de l'Etat (DDTM et ABF) a été entreprise pour repeindre à l'identique la toiture de ce local. L'accord verbal des Bâtiments de France a toutefois été donné.

- Monsieur Gérin a demandé par écrit à consulter les dossiers d'urbanisme (permis de construire, de démolir, déclarations de travaux sur la période de 2016 à juillet 2018). Rendez-vous avec Monsieur le Maire a été pris pour le lundi 18 février 2019 : l'année 2016 et 2017 a été consulté, il reste l'année 2018.

- Le comité des fêtes de Guignemicourt a envoyé une lettre de remerciement à la mairie pour la mise à disposition gratuite de la salle communale.

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception en mairie de la déclaration universelle des droits de l'Homme en langue picarde.

- Trois trous ont été faits sur la Place pour pouvoir planter trois pommiers (dont un « belle de Pissy »).

Questions diverses

- Monsieur Sébastien Florek demande la date de commencement des travaux rue des Hayures ?

Réponse : ils doivent débiter fin mars début avril 2019. Une réunion avec les agriculteurs aura lieu le mardi 26 février à 16 heures pour connaître leur avis sur l'aménagement envisagé.

- Monsieur Patrick Lesieur demande où en est le remembrement ?

Réponse : les agriculteurs devraient en tout état de cause rentrer dans leurs terres en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.